



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ 80@se-unsa.org

DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD DU 2 JUIN 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après deux années, les changements profonds, nécessaires à l'indispensable refondation de l'Ecole ne sont que partiellement effectifs. En effet, les nombreux décrets en cours tardent à voir le jour. Le récent remaniement ministériel n'est pas sans ralentir le processus. Les enseignants sur le terrain sont las d'attendre. Il est temps de passer à la vitesse supérieure et de concrétiser les évolutions actées lors des chantiers métier notamment.

Heureusement quelques dossiers, portés par le SE-Unsa, se sont vus suivis des actes : la revalorisation avec l'augmentation des ratios hors classe et la création de l'ISAE. Cela redonne un peu d'espoir aux enseignants qui subissent, comme tous les fonctionnaires, le gel du point d'indice depuis trop d'années, et voient leur salaire diminuer avec l'augmentation des cotisations.

Quant au dossier des rythmes scolaires, la mise en place se termine. Le décret «expérimentation» de Benoît Hamon sensé apporter des réponses aux problématiques locales nous laisse perplexe.

Avec les journées qui peuvent désormais revenir à 6 h 00 d'enseignement et la pause de fin de semaine qui peut aller au-delà des 2 jours, il constitue un vrai danger quant à l'essence même des volontés initiales si les mairies et les équipes s'engouffrent dans ces brèches.

Le SE-Unsa souhaite vivement que les recteurs et les DASEN jouent leur rôle de régulateurs et de décideurs en étudiant les propositions avec un œil pédagogique et éducatif, excluant toute pression politique. Quant aux municipalités réfractaires, les raisons politiques qui se cachent derrière leurs arguments sont loin de servir à la réussite de nos élèves.

Le SE-Unsa dénonce les formes d'instrumentalisation de la question des rythmes scolaires qui n'ont d'autre visée que politique.

Nous n'épiloguerons pas sur l'imbroglie de la prérentrée. Comment le ministère a-t-il pu envisager une rentrée des élèves sans prérentrée des enseignants ? Cette journée de prérentrée est le seul temps institutionnellement reconnu alors que les enseignants sont présents bien avant dans leur classe. Comment des organisations syndicales soi disant responsables peuvent-elles cautionner cela ? Les enseignants sur le terrain ont vite compris la position de chacun et ont pu



juger de la crédibilité de chaque organisation syndicale à l'aune des publications médiatiques à ce sujet. Pour le SE-Unsa, le plus regrettable dans cette affaire est l'image négative des enseignants renvoyée à l'opinion publique.

Ce n'est ni aux élèves, ni aux enseignants de faire les frais d'une gestion calamiteuse de ce dossier. Pour le SE-Unsa, cette journée ne doit donc pas être rattrapée.

Concernant les mutations inter départementales, cette année encore trop de candidats n'ont pas obtenu leur changement de département. Le SE-Unsa dénonce en particulier les cas de collègues en situation de handicap ou séparés de leur famille depuis des années. Le SE-Unsa espérait cette année encore un réexamen des situations préoccupantes et souhaitait vivement que les ajustements permettent à un maximum de collègues de muter.

Or, il apparaît que le ministère ne veuille pas utiliser les critères utilisés l'année dernière et qu'il donne simplement quelques consignes afin de faciliter les ineat-exeat pour les départements non-limitrophes.

Le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire en sorte que le maximum de situations très difficiles trouvent une issue favorable, tant au niveau des ineat que des exeat, autant dans l'intérêt de nos collègues que dans l'intérêt du service.

Concernant la 1^{ère} phase du mouvement, le SE-UNSA tient à nouveau à exprimer sa totale opposition à la saisie obligatoire de vœux géographiques. D'autant plus, qu'aucun éclaircissement n'a été porté à ce jour à notre connaissance sur les modalités d'attribution des postes dans le cadre de ces vœux géographiques.

D'autre part le SE-UNSA se félicite de la non communication du projet d'affectation sur I.Prof renforçant ainsi le rôle de la CAPD. Malheureusement, force est de constater que l'ensemble des membres de la CAPD ne partage pas ce respect du paritarisme.

Comme chaque année, les commissaires paritaires du SE-Unsa ont procédé à la vérification des documents du mouvement, au contrôle des barèmes avec les fiches de suivi syndical, afin de garantir aux collègues que toutes les mutations intra-départementales sont effectuées dans l'équité et le respect des règles du mouvement.

Respectant l'obligation de réserve sur les informations contenues dans les documents de travail, d'une part, et, la confidentialité du barème propre à chaque collègue, d'autre part, le SE-UNSA ne divulgue aucun résultat, même anonymé, avant la réunion de la CAPD.

Contrairement à d'autres, le SE -UNSA ne s'arroge pas le droit de publier le barème duquel il est très facile d'extraire la note.

Cette attitude n'engendre que des quiproquos, des incompréhensions voire des incidents. Si les nominations sont connues, l'existence de la réunion de la CAPD ce jour se justifie-t-elle ?

En outre, le SE-UNSA rappelle que la divulgation de données personnelles sans consentement de la personne concernée est contraire à l'article 7 de la loi informatique et libertés.

Il apparaît dans les documents une erreur de dénomination pour deux écoles, AMIENS Faubourg de Hem et SAINT VALERY SUR SOMME, qui sont mentionnées comme écoles maternelles alors qu'il s'agit d'écoles primaires résultant de la fusion opérée lors des opérations de carte scolaire.

Par ailleurs, il apparaît également que les postes RASED qui ont été réimplantés dans des écoles sont étiquetés comme postes spécialisés avec une option. Or, ils peuvent être demandés par les enseignants non spécialisés et obtenus à titre provisoire à la 1^{ère} phase.

Cependant, dans la circulaire du 14 avril 2014, rien n'indique que ces postes peuvent être demandés. Il y a donc une iniquité de traitement entre les collègues participant au mouvement.

Aussi, nous vous demandons de modifier la dénomination de ces postes afin qu'ils redeviennent des postes d'adjoint sans spécialité.

Avec un tiers des participants au mouvement, 287 sur 871, qui devront participer à la deuxième phase, c'est une proportion importante de nos collègues qui ne connaîtront leur affectation que très tardivement. Afin que ces collègues puissent prendre contact avec l'école ou les écoles dans lesquelles ils seront affectés, nous demandons que la CAPD de la deuxième phase soit réunie au plus tard le 5 juillet, dernier jour de classe de cette année scolaire.

Enfin, à l'occasion de cette CAPD, le SE-Unsa tient à rappeler, au lendemain des élections européennes qui mettent en exergue une franche montée de l'extrémisme et du populisme, son attachement à une école publique laïque et républicaine.

Ces résultats confirment la montée des haines, du rejet, du repli sur soi, des égoïsmes dans la France des droits de l'Homme et du Citoyen.

Le temps du sursaut et de la contre-offensive est venu. Le SE-Unsa, à sa place, y contribuera. Notre implication dans ce combat n'aura d'égale que notre volonté de permettre à nos enfants de disposer sur tout le territoire d'une Ecole solidaire et fraternelle, et d'être, demain, fiers de leurs pays et fiers de l'Europe.